



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES -
BOURSE AU PERMIS

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
23 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

VIE ASSOCIATIVE

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION
LOCALE SUD DEUX-SEVRES - BOURSE AU PERMIS

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La loi de Programmation pour la Cohésion Sociale votée en 2005 désigne les Missions Locales comme opérateurs exclusifs du programme Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS), programme d'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, et avec le soutien de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des jeunes (FIPJ), les Missions Locales ont déjà conduit des actions d'aide à la préparation du permis B car le manque de mobilité est un frein important dans l'accès à l'emploi des jeunes CIVIS et l'offre de transport en commun ne propose pas de fait, une solution suffisante en terme de couverture géographique et d'amplitude horaire pour permettre à un jeune d'accéder à l'emploi.

Cette préoccupation est partagée par les pouvoirs publics qui manifestent un intérêt fort pour l'accès au permis de conduire des jeunes, notamment ceux pour lesquels la formation représente un obstacle à l'obtention du permis. Ainsi, en décembre 2007 une charte de partenariat est signée entre l'Etat et l'Association des Maires de France pour "la bourse au permis de conduire", prévoyant le financement du permis par les communes pour des jeunes en fonction de critères sociaux et professionnels définis.

La Ville de Niort entend apporter son soutien financier pour la mise en place du projet "Bourse au permis".

Cette action se déroule d'octobre 2010 à septembre 2011.

Public cible : 27 jeunes de 18 à 25 ans en CIVIS (en difficulté d'insertion professionnelle, de mobilité, isolés...) orientés par les conseillers de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres.

La Ville de Niort participera financièrement aux heures de conduite, soit 350 € par jeune, en contre partie de 50H d'activité d'utilité collective, qui seront définies dans une convention préparée par la Mission Locale ultérieurement.

10 jeunes Niortais dont 6 du chantier mécanique à AIVE sont concernés par ce dispositif.

Ce projet sera financé sur le budget des appels à projets

Imputation budgétaire : 65-4221-6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission Locale des Jeunes Sud Deux-Sèvres ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association la subvention afférente d'un montant de **3 500 €**, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE